

Victoire syndicale à Genève: la réinternalisation du convoyage !

Lundi, 07. novembre 2016

De: Sabine Furrer, secrétaire syndicale SSP Genève



Photo Eric Roset

Les assistants de sécurité publique (ASP) seront à nouveau en charge du convoyage des détenus. Après 18 mois de luttes, le SSP se félicite de cette décision du Grand Conseil.

il y a une année jour pour jour, sans base légale, le conseiller d'Etat Pierre Maudet retirait les tâches de convoyage de détenus aux assistants de sécurité publique (ASP) pour les confier à une entreprise de sécurité privée.

Le 3 novembre, il a été désavoué par le Grand Conseil et va devoir, d'ici cinq ans, réinternaliser ces tâches régaliennes qui n'auraient jamais dû quitter le service public.

Dès l'annonce en avril 2015 de la volonté de Pierre Maudet d'externaliser le convoyage de détenus, le SSP n'a eu de cesse de dénoncer les dérives que cette décision allait entraîner. En remplaçant du personnel formé et assermenté par du personnel mal formé, non-assermenté et moins bien rémunéré, le magistrat faisait entrer par la grande porte le dumping au sein de son département. Son inacceptable passage en force, lorsqu'en novembre 2015 il a achevé en catimini la privatisation du service de convoyage alors même que le Grand Conseil devait encore se positionner sur un projet de loi qui lui aurait fait barrage, avait démontré son mépris pour les voies démocratiques et le dialogue social.

Aujourd'hui, Pierre Maudet est contraint par le Grand Conseil à revoir sa copie. Il aura cinq ans pour réaffecter les tâches de convoyage à du personnel de la fonction publique.

Le SSP, syndicat en charge de la défense des intérêts des ASP, se félicite de cette issue. Les dix-huit mois de lutte pour que le convoyage de détenus reste dans le giron public n'auront pas été vains: Pierre Maudet n'aura pas réussi à brader ces tâches essentielles pour la sécurité publique ni à installer durablement du dumping dans son département.

Si cette politique du fait accompli pratiquée par le magistrat n'a finalement pas porté ses fruits, elle aura par contre occasionné et occasionnera encore de lourds dégâts humains. Dégâts pour des ASP qui, externalisation oblige, ont perdu des prérogatives, ont été déplacés dans d'autres services, ont dû changer de travail ou ont quitté le service public. Dégâts pour des agents de

sécurité recrutés par une entreprise privée pour ce mandat et qui vont vraisemblablement perdre leur emploi dans les cinq ans. Du personnel sacrifié à cause du jusqu'au-boutisme du Conseiller d'Etat Pierre Maudet.

Cette leçon va-t-elle enfin servir à Pierre Maudet pour qu'il modifie sa gouvernance autoritaire et accepte enfin le dialogue social ? Il en serait en tout cas bien inspiré dans le dossier de la directive DS COPP.03 sur l'adaptation des horaires du personnel de police (policiers, ASP, personnel administratif) qui est aujourd'hui largement contestée par le SSP et les syndicats de police à qui il refuse obstinément l'ouverture de négociations.

Pierre Maudet pensait pouvoir imposer l'externalisation de l'entier d'un service de la fonction publique. Son passage en force n'aura pas payé, bien au contraire, il aura un coût.